

REÇU LE

11 MARS 2019

DD / M 35
Pôle Eau et Biodiversité

Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département santé-environnement

Affaire suivie par : Sylvain PRUDHOMME
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02 99 33 34 34
Télécopie : 02 99 00 19 59

Monsieur le directeur départemental des
territoires et de la mer

SEB / PEPMA

Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre

CS 23167

35031 RENNES CEDEX

Ref. : 2019-02-28-0135/AEPDIV/SYP
Votre transmission du 19/02/2019
ANAE : AEU 35-2018-36-DIG
M. Frédéric GUILLARD

Date : 28/02/2019
Objet : Déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale
Bassins côtiers de Dol-de-Bretagne

Monsieur le Directeur,

Par correspondance visée en référence, vous avez bien voulu adresser des compléments d'information à la suite des observations formulées dans mon courrier du 10 décembre 2018 portant sur le dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale relatif aux travaux de restauration et d'entretien à exécuter dans les bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Au regard des précisions apportées, pour ce qui relève notamment des périmètres de protection des captages d'eau et des activités littorales, je vous confirme mon avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice de la délégation
Départementale d'Ille-et-Vilaine


Anne-Yvonne EVEN

Copie : ARS Bretagne – DD22 – Pôle Eaux de Loisirs 22-35